

Projet de compte rendu du conseil municipal du 2 février 2022 à 20h00

Convocation du 26/01/2022

Présents : Hélène BOHL, Sauveur CARPI, Lionel DELAY, Régis FAVRET, Guillaume NOUET, Frédéric PATARD, Cécile PICHARD, Nadège WATY

Absents : Jennifer COLARDELLE

Excusés : Alexandre BOHL a donné procuration à Hélène BOHL, Danièle JANNEL a donné procuration à Régis FAVRET

Mme Cécile PICHARD est désignée secrétaire de séance.

1. CONVENTION REFUGE DU MORDANT POUR FOURRIERE

Lors du précédent le conseil, le maire avait rappelé que la convention de fourrière animale conclue avec le refuge du Mordant devait être renouvelée, le tarif passant de 230 € à 300 € HT. Le conseil avait alors décidé de solliciter d'autres refuges pour comparer.

Le maire informe donc le conseil que les refuges SPA de Velaine-en-Haye et de Toul ne proposent plus de convention fourrière aux communes car leurs locaux actuels ne permettent pas d'accueillir d'animaux supplémentaires.

Après délibération, le conseil valide et charge le maire de signer la convention avec le Refuge du Mordant.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

2. DEVIS DE STERILISATION/CASTRATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES

Afin de limiter la reproduction des chats libres, le maire propose de capturer, identifier et stériliser ou castrer les chats libres du village. Il explique qu'un seul devis a pu être reçu, celui de la clinique vétérinaire de Laxou.

Le maire confirme que les chats deviendront propriété de la commune et qu'après intervention, ils seront relâchés dans le village.

Il indique que la fondation 30 millions d'amis participerait à hauteur de 30 € sur 65 € pour une castration avec identification et de 40 € sur 125 € pour une stérilisation avec identification.

La fondation Brigitte Bardot participera également mais le montant n'est pas encore connu.

Après délibération, le conseil valide le projet, charge le maire de signer tout document nécessaire et de faire procéder aux interventions.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

3. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RGPD DU CENTRE DE GESTION

Afin de se mettre en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données, la commune a conventionné avec le Centre de Gestion en 2018. Cette convention étant arrivée à son terme le 31/12/2021, le maire demande au conseil de se prononcer sur son renouvellement sachant que le tarif de 0.057 % de la masse salariale est inchangé.

Après délibération, le conseil valide et charge le maire de signer la convention.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4. INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Le maire rappelle au conseil que Tremblecourt a conventionné également avec la ville de Toul afin d'instruire les demandes d'urbanismes telle que les permis de construire, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme pré-opérationnels...

(Les certificats d'urbanisme simples sont instruits en mairie).

Cette convention s'étant terminée le 31/12/2021, la ville de Toul propose de nouvelles conventions pour 3 ans. Le prix est maintenu à 240 € par Equivalent Permis de Construire. (Une déclaration préalable étant moins longue à instruire, elle n'est facturée qu'à 0,7 EPC soit 168 €).

Il est possible de choisir :

- de continuer à instruire en mairie uniquement des certificats d'urbanisme simples,
- d'instruire également en mairie des déclarations préalables ou
- de confier l'instruction de toutes des demandes.

Après délibération, le conseil choisit l'option Toutes Autorisations de Droits des Sols sauf CUa, au tarif de 240 € par EPC, et charge le maire de signer tout document nécessaire.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

5. PROJET REFECTION DE TOITURE DE LA SALLE DE MOTRICITE

La salle de motricité, mise à disposition du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Côte en Haye, présente d'importantes des fuites d'eau.

Afin de remédier à ce souci, le maire propose de refaire la toiture à l'identique et selon les subventions qui pourraient être obtenues, d'ajouter l'isolation de la toiture.

Le coût de la toiture est estimé à 13 000 € HT avec un reste à charge de 9 100 € HT.

Le coût de la toiture avec isolation est estimé à 25 000 € avec un reste à charge de 10 000 € HT.

Après délibération, le conseil valide le projet de réfection et/ou isolation de la toiture de la salle de motricité. Il charge le maire de solliciter les subventions correspondantes.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

6. FORFAIT NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES

Le maire informe le conseil que les utilisateurs de la salle des fêtes négligent parfois le nettoyage de la salle.

Afin de rappeler l'importance de celui-ci, il propose de compléter les tarifs de mise à disposition de la salle par l'application, au besoin, d'un forfait de nettoyage.

Après délibération, le conseil valide l'application d'un forfait de 50 € facturé aux utilisateurs de la salle ayant négligé son nettoyage après une mise à disposition.

Il charge le maire de modifier les documents de mise à disposition de la salle en ce sens.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

7. Point divers

a. Le maire informe le conseil que les travaux sur l'éclairage public sont terminés. Le dernier souci relatif à des lampadaires s'éteignant la nuit a été résolu. La suppression du second compteur électrique devenu inutilisé est en cours.

b. Les Pizzas Démoniak proposent d'installer un distributeur automatique de pizzas dans le village. En cas d'accord, un loyer mensuel de 250 € serait versé à la commune, l'installation comprenant un compteur électrique indépendant serait à la charge de l'entreprise. Le conseil donne un avis favorable et charge le maire de définir le projet.

c. Le syndicat PRNL propose des subventions allant jusqu'à 90% pour la plantation de haies ou d'arbres. Le conseil donne un avis favorable au projet et charge le maire vérifier les possibilités et les conditions à respecter.

d. Echanges sur le SIS et le PLUi.

La séance est close à 21h45.

A Tremblecourt, le 22/02/2022

Régis FAVRET,



Maire

